

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des  
Sports et de la Cohésion Sociale**

**13-2018-02-09-003**

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel des appels à  
candidatures en vue de l'agrément de personnes physiques  
mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
exerçant à titre individuel dans le département des  
Bouches-du-Rhône**



**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Direction Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Direction Départementale Déléguée  
des Bouches-du-Rhône**

---

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel des appels à candidatures en vue de l'agrément de personnes physiques mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Bouches-du-Rhône**

---

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5 ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**Vu** le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**Considérant** l'avis favorable du procureur de la République de Marseille en date du 06 février 2018

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2018, il est prévu de publier au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône, entre le 12 février et le 12 avril 2018, un appel à candidature en vue de l'agrément de personnes physiques mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Bouches-du-Rhône.

**Article 2**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental Délégué de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 9 février 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental Délégué  
des Bouches-du-Rhône,

Signé

Didier MAMIS